

QUE monsieur Pierre Descoteaux, député de la circonscription électorale de Groulx à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre du Travail ;

QUE monsieur Raymond Bernier, député de la circonscription électorale de Montmorency à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre du Revenu ;

QUE le présent décret remplace les décrets n<sup>os</sup> 226-2002 du 13 mars 2002, 414-2002 du 10 avril 2002, 1071-2002 du 18 septembre 2002 et 1111-2002 du 25 septembre 2002.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

40660

Gouvernement du Québec

### **Décret 591-2003, 21 mai 2003**

CONCERNANT M<sup>e</sup> Charles G. Grenier

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à M<sup>e</sup> Charles G. Grenier, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 1 et arrêtée par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

40661

Gouvernement du Québec

### **Décret 592-2003, 21 mai 2003**

CONCERNANT monsieur Gilbert Charland

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des

administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Gilbert Charland, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 1 et arrêtée par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

40662

Gouvernement du Québec

### **Décret 593-2003, 21 mai 2003**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Louis Sormany comme secrétaire général associé à la Législation par intérim au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Louis Sormany, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé à la Législation par intérim au ministère du Conseil exécutif, à compter du 26 mai 2003 ;

QU'à ce titre, M<sup>e</sup> Louis Sormany reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 550 \$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

40663

Gouvernement du Québec

### **Décret 594-2003, 21 mai 2003**

CONCERNANT la nomination de monsieur Camille Horth comme secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes par intérim au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Camille Horth, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes par intérim au ministère du Conseil exécutif, à compter du 26 mai 2003 ;